

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 28 janvier , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BONFILS

Date de convocation du Conseil communautaire : 16 janvier 2010

**Etaient présents :**

- **ARCINS** : Claude GANELON
  - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
  - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN,
  - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Sylvie BONFILS, Martine VALLIER, Philippe DUCAMP
  - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Corine CAPITAINE, Pierre CABANY
  - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
  - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
  - **SOUSSANS** : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absents, excusés** : Daniel PARABIS, Michel SEGUIN, Pierre-Yves CHARRON

**Concerne** : 10-10 – JARDIN MICRO CRECHE – DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération 08-82 du 27 novembre 2008, vous avez donné un avis favorable au principe de création, à titre expérimental, conformément aux textes en vigueur, d'une micro crèche sur la Communauté de Communes.

Par délibération 09-31 du 26 mars 2009 vous avez adopté le plan de financement de la micro crèche.

Dans le cadre de la réalisation de cette infrastructure, il est proposé de réaliser l'aménagement extérieur de la structure conjointement avec la Commune de Cantenac. Le montant estimé des travaux est de 35 257 € H.T.

La CdC sollicite une subvention auprès du Conseil Général représentant 40% du montant total des travaux soit : 14 102 €.

Le solde sera réparti entre la Communauté de Communes et la Commune de Cantenac en fonction de la réalisation des travaux.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

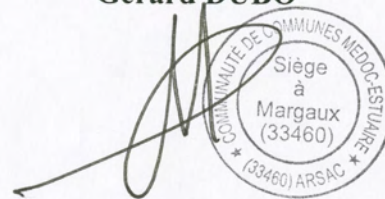
- ▶ approuve la demande de subvention proposée ci-dessus,
- ▶ autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 4 février 2010

**Le Président,**

**Gérard DUBO**



**Acte à classer**

DL2010-10

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2010-02-09T11-45-37.00 ( MI20593312 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100128-DL2010-10-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Demande de subvention au CG 33 pour réalisation du jardin de la micro crèche

Date de décision : 28/01/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.2. Aide sociale  
8.2.5. autres

Acte : [10-10 - Jardin micro crèche - Demande de subvention.PDF](#)

Préparé	Le 09/02/10 à 11:41	Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a>
Transmis	Le 09/02/10 à 11:45	Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a>
Accusé de réception	Le 09/02/10 à 12:17	